

N° 67

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 25

INDUSTRIE ET TOURISME

II. - TOURISME

Rapporteur spécial : M. Roger CHINAUD.

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur* ; Michel Durafour, Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, *vice-présidents* ; Emmanuel Hamel, Modeste Legouez, Louis Perrein, Robert Vizet, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguine, Roger Chinaud, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Delong, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fost, MM. Jean Franco, Henri Goetschy, Georges Lombard, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet, Jacques Mossion, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, René Regnault, Robert Schwint, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8^e législ.) ; 363 et annexes, 395 (annexe n° 28), 400 (tome XII) et T.A. 43

Sénat : 66 (1986-1987)

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
<i>EXAMEN EN COMMISSION</i>	4
<i>AVANT-PROPOS</i>	6
PRESENTATION DES CREDITS	9
I. LES GRANDES MASSES DU BUDGET DU TOURISME	9
<i>A) Les dépenses ordinaires</i>	9
1. Les moyens des services	11
2. Les interventions publiques	11
<i>B) Les dépenses en capital</i>	12
1. Les investissements	12
2. Les subventions d'équipement	12
II. LES PRINCIPALES ACTIONS	15
<i>A) L'administration centrale</i>	15
<i>B) Les services extérieurs et les services d'études et d'aménagement touristique</i>	16
<i>C) La promotion et les actions d'intérêt touristique</i>	17
<i>D) Les équipements touristiques</i>	18
DEUXIEME DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	20
<i>- Statistiques du solde de la balance touristique</i>	21
<i>- Répartition des emplois de l'Administration centrale</i>	22
<i>- Organigramme de l'ancienne direction du Tourisme</i>	23

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1) Des moyens stationnaires mais satisfaisants en volume

Les crédits demandés pour 1987 n'augmentent que de **0.67 % en francs constants**. Ce budget ne subit donc pas de plein fouet les conséquences de l'actuelle rigueur budgétaire et il ne renverse pas la tendance observée depuis fin 1980 où le **budget du tourisme s'est mis à croître plus vite que celui de l'Etat**.

2) Un déséquilibre persistant entre dépenses ordinaires et dépenses en capital

Les **dépenses ordinaires absorbent 80 % des crédits de tourisme et les seuls moyens de services 57 % de ces mêmes crédits**. Les autorisations de programme prévues pour 1987, qui sont en régression, indiquent que ce déséquilibre va se maintenir.

3) Amorce d'une réorganisation des services et d'un redéploiement des crédits

Par rapport aux autres années, les crédits demandés pour 1987 diffèrent moins par leur volume que par leur ventilation. Cette nouvelle distribution est la conséquence de la suppression de l'Agence nationale pour l'information touristique et du nouveau projet de promotion qui la remplace.

Quant à la réorganisation des services extérieurs, elle marque un pas timide dans la direction souhaitée par votre Commission. Cependant, nous continuons à déplorer l'importance numérique injustifiée des services centraux.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mardi 21 octobre 1986 sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission des Finances, du Contrôle Budgétaire et des Comptes Economiques de la Nation a procédé à l'examen des crédits demandés pour le Tourisme figurant dans le projet de budget de l'Industrie et du Tourisme.

M. Roger Chinaud, rapporteur spécial, après avoir fait un bilan de la dernière saison touristique, a souligné que malgré de bons résultats, le solde de la balance touristique toujours positif allait pourtant diminuer de 30 % si l'on en croyait les prévisions les plus pessimistes.

M. Roger Chinaud a remarqué que les moyens octroyés au Secrétariat d'Etat au Tourisme restaient stationnaires et satisfaisants en volume. Il a regretté que le déséquilibre entre dépenses ordinaires et dépenses en capital aille en s'aggravant. Enfin, il a salué avec satisfaction l'amorce d'une réorganisation des services qui, cependant, ne va pas assez loin et épargne les services centraux pourtant pléthoriques.

M. Roger Chinaud s'est ému de ce que le projet Maison de France ne soit pas encore connu au moment où on demandait aux chambres de voter les crédits qui lui sont destinés.

Intervenant à l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, M. Stéphane Bonduel a rappelé que le tourisme était un secteur vital pour notre balance commerciale et, qu'à ce titre, il méritait la plus grande attention.

M. Jacques Descours Desacres a émis le vœu que le rapporteur spécial intervienne auprès du ministre pour encourager les Points d'Accueil Jeunes dont les résultats sont excellents.

M. Pierre Croze a suggéré pour des raisons d'économie et d'efficacité qu'au lieu de créer d'autres bureaux à l'étranger, le Secrétariat d'Etat passe des contrats avec les chambres de commerce et d'industrie à l'étranger.

M. Robert Vizet a rappelé que l'intérêt économique du tourisme ne devait pas cacher sa fonction sociale et a déploré que le tourisme social ne soit pas mieux considéré.

M. René Régnauld a lancé un appel pour que les pouvoirs publics cessent de modifier chaque année la répartition des congés scolaires.

M. Raymond Bourguin a souligné les effets de la dépréciation du franc sur le nombre des départs de touristes français à l'étranger.

Après la réponse du rapporteur spécial, la Commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits pour 1987 du budget du tourisme.

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

La discussion des crédits qui seront consacrés au tourisme en 1987 intervient au terme d'une année dont les résultats connus à ce jour donnent lieu à des interprétations divergentes. Le reflux des touristes américains inquiétés par l'insécurité de l'Europe et les retombées de Tchernobyl devait coûter cinq milliards de francs à notre balance touristique. Des prévisions plus noires encore annoncent un manque à gagner de neuf milliards qui ramènerait notre solde créditeur à 21 milliards au lieu de 30 l'année précédente. Or, malgré l'humeur maussade et le découragement des professionnels du tourisme, les premiers chiffres connus pour l'été 1986 laissent croire que celui-ci s'annoncerait meilleur que celui de l'an passé. La résolution de cette contradiction se trouve sans doute dans le contraste qui existe entre les résultats du tourisme de luxe et ceux du tourisme ordinaire, le premier ayant plus fortement souffert de la mauvaise conjoncture que le second.

Quoiqu'il en soit, la saison d'été n'a pourtant pas commencé plus tôt que les années précédentes (courant du mois de mai). Les mois de mai et de juin sont restés moyens alors que le mois de juillet a été excellent contre un mois d'août seulement bon. Une baisse de la clientèle étrangère a été enregistrée mais elle semble avoir été compensée par l'excellence du mois de juillet. Cette compensation n'a malheureusement pas joué pour le tourisme de luxe. C'est ainsi qu'au plus fort du mois d'août, les campings et autres hébergements collectifs, les locations et les résidences secondaires atteignent leur coefficient de remplissage le plus élevé alors que les hôtels restent en-deça. C'est sans aucun doute à la fidélité des Allemands et des Hollandais pour notre pays que nous devons les bons résultats du camping.

La saison d'hiver a été bonne car la fréquentation a été supérieure dans 57 % des stations cependant que la durée moyenne de séjour se

stabilise autour de 7 jours. Le déséquilibre entre les Alpes et les Pyrénées persiste et celui, moins fort, entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud se maintient, ce qui permet aux Alpes du Nord de conserver la tête du palmarès.

Votre rapporteur estime donc que **ce n'est pas un tort que d'être optimiste en matière de tourisme**. De plus, **le solde de notre balance touristique** dont on sait qu'il restera positif vient nous conforter dans cette position.

Avant d'aborder l'analyse des crédits, il est nécessaire d'emblée de faire deux remarques concernant le budget du tourisme de cette année.

● La première consiste simplement à rappeler que le budget qu'on nous présente a été fortement restructuré dans un sens que votre Commission ne peut qu'approuver puisqu'il est le résultat de choix que votre Commission a préconisés. Cependant, **ces nouvelles options ne sont traduites pour l'instant que dans des projets encore à l'étude**. Votre rapporteur ne saurait donc porter un avis définitif sur ce qui n'est qu'une ébauche même si elle est prometteuse.

● La seconde remarque tient en un regret. La restructuration des crédits n'a entraîné aucune économie et si **l'organisation extérieure des services s'améliore, les services centraux, quant à eux, restent pléthoriques** sans que leur nombre trouve de justification dans l'utilité de leur tâche.

Enfin, votre rapporteur a le regret de porter à votre connaissance que les réponses du Secrétariat d'Etat au traditionnel questionnaire sur le budget ont été lacunaires et approximatives et qu'elles n'ont pas bénéficié de toute l'attention nécessaire.

Il émet le voeu solennel qu'une telle situation, qui n'est pas digne de notre administration, ne se reproduise plus.

PRESENTATION DES CREDITS

I. LES GRANDES MASSES DU BUDGET DU TOURISME POUR 1986

Les crédits demandés pour le tourisme figurent à l'intérieur du fascicule « Industrie et Tourisme » et atteignent **290 millions de francs**. Il s'agit d'une **augmentation de 2,69 % en francs courants** par rapport au budget voté en 1985 pour 1986, mais d'une **augmentation de 0,67 % en francs constants**.

Ces chiffres d'ensemble indiquent bien que **le budget du tourisme n'a pas trop gravement pâti de la rigueur imposée par la présente loi de finances**. Qu'il nous soit permis de rappeler que le budget du tourisme continue de croître à un rythme plus élevé que celui de l'Etat. De 1981 à 1985, le budget de l'Etat a cru de 59 % alors que le budget du tourisme faisait un bond de 89 %. **Sa part dans le budget de l'Etat reste cependant aujourd'hui de 0,028 %**.

On verra au cours de l'analyse des crédits demandés pour le tourisme que ce n'est pas tant le volume de la masse globale qui importe que sa répartition.

A. LES DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires absorbent **80 % des crédits du tourisme** et croissent de 2,90 % en francs constants. C'est ainsi que 233 sur les 290 millions de francs consacrés au tourisme vont à la rémunération du personnel, aux charges de fonctionnement et aux interventions publiques.

A la rémunération du personnel et les charges générales de fonctionnement qui sont couvertes par 165 millions de francs, soit 57 % du budget total, il convient d'ajouter les crédits destinés aux 123 titulaires de l'Administration centrale et aux 34 titulaires des Délégations régionales, lesquels figurent au budget du Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement, du Territoire et des Transports pour un montant de 17 millions (chiffre approximatif communiqué par le Secrétariat d'Etat sous bénéfice d'investigations ultérieures). Ceci signifie en clair que la seule lecture du titre III n'est pas suffisante pour donner une idée juste des dépenses en personnel du Secrétariat du Tourisme qui ne prend à sa charge que les personnels contractuels.

Votre rapporteur ne vous cache pas qu'il juge ces dépenses excessives. Quant à l'argument selon lequel l'administration du Secrétariat d'Etat au Tourisme est peu nombreuse par rapport à l'importance du secteur touristique dans notre économie, il ne saurait être pris en compte. En effet, on ne peut justifier le nombre de fonctionnaires par l'importance économique du secteur qu'ils réglementent mais bien plutôt par l'importance des tâches dont ils sont chargés. Il est anormal que l'administration centrale du tourisme dispose de plus d'emplois que ses bureaux à l'étranger. Enfin, cette abondance de fonctionnaires se justifiera encore moins quand le nouveau projet de promotion sera sur pied, puisqu'il prévoit de confier la promotion à des professionnels du secteur privé.

D'autre part, votre rapporteur déplore le fait que la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital (80 % contre 20 %) n'évolue guère et que lorsqu'évolution il y a, c'est en faveur des dépenses ordinaires déjà trop importantes. Vous comprendrez que votre rapporteur s'en émeuve. En effet, lorsqu'un ministre a peu de moyens financiers, il est difficile d'accepter que la plupart de ces moyens servent au seul fonctionnement de la machine administrative, sauf à considérer que ce ministère n'a qu'une tâche d'impulsion et de coordination.

Or ce n'est pas le cas aujourd'hui -ou du moins pas encore- puisque le ministère dont nous étudions le budget intervient au moyen de subventions (titre IV et titre VI) et réalise des investissements destinés à l'aménagement touristique du territoire (titre V).

Sans remettre en cause l'action même du secrétariat au tourisme, votre rapporteur souhaite souligner par cette remarque que la faiblesse des moyens rend plus nécessaire et plus urgente la précision des objectifs. Il émet le vœu que les dépenses ordinaires soient contenues dans une plus juste limite en matière de fonctionnement (titre III) et qu'une partie des crédits provenant du titre IV cessent d'aller remplir les caisses d'associa-

tions mal contrôlées. S'il est vrai qu'au-dessous qu'un certain seuil de crédits, aucune action d'envergure ne peut être menée, cette vérité ne justifie nullement que des crédits insuffisants soient distribués sans discernement pour des actions ponctuelles rarement indispensables.

Les dépenses ordinaires se répartissent donc en deux blocs : moyens des services et interventions publiques.

1) Les moyens des services

Les moyens des services (titre III) devraient être couverts par 163 millions de francs et traduisent donc une baisse de 8 % en francs constants. Cette baisse s'explique par la **suppression de l'Agence Nationale pour l'Information Touristique** qui avait été créée par un décret du 7 juillet 1982. Votre rapporteur constate avec satisfaction que cette suppression permet de transférer des crédits dont bénéficiait cette Agence du titre III où ils n'auraient pas dû figurer au titre IV (Intervention publique) où il est normal que se trouvent les crédits que l'on destine aux actions d'intervention en général et à celle de promotion en l'occurrence.

2) Les interventions publiques

Les interventions publiques (titre IV) obtiennent 68 millions de francs en se gonflant d'une mesure nouvelle de 19 millions de francs. Derrière cette hausse remarquable de 38 % se cache une partie du transfert des crédits autrefois destinée à la défunte Agence Nationale pour l'Information Touristique (à hauteur de 13 millions). Cet apport d'argent frais va permettre le **lancement du nouveau projet de promotion touristique baptisé Maison de France**. Le reste des crédits continuera malheureusement à se répandre sur les nombreux organismes et associations oeuvrant de près ou de loin en faveur du tourisme auxquels votre rapporteur faisait allusion un peu plus haut. Votre rapporteur, au risque de se répéter, ne vous cachera pas qu'il souhaite qu'un jour prochain, tous les crédits figurant au titre IV soient utilisés à la seule promotion de l'image touristique de la France. Il est temps, en effet, de mettre fin à cette politique de saupoudrage qui fait que des associations douteuses émargent au budget du tourisme. Votre Commission serait curieuse de savoir à quel titre l'association « Amitiés France-Argentine » reçoit 120 000 francs. Pourquoi l'association « Services Etudes et Echanges pour les Loisirs et le Tourisme » empoche-t-elle 80 000 francs ? Que dire aussi des 30 000 francs octroyés au Comité d'organisation des IIème Jeux Mondiaux de la Paix ? Quelles sont les activités du C.E.R.A.M. (Centre d'Enseignement et de Recherche Appliqués au Management) qui justifient l'obole de 50 000 francs ? Votre rapporteur ne vous lassera pas avec l'inventaire exhaustif de ce que, par euphémisme, nous appellerons des anomalies.

Votre rapporteur a le regret de vous dire que les critiques émises par votre Commission sur l'emploi de ces crédits n'ont jusqu'à ce jour pas été entendues; il se réjouit cependant du nouvel état d'esprit du Secrétariat d'Etat au Tourisme dont il est permis d'espérer qu'il veillera à mettre fin au gaspillage toujours dénoncé par votre Commission.

B. LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital ne représentent que 20 % du budget du tourisme et atteignent 56 millions de francs. La faiblesse de cette progression est le résultat logique de la faiblesse des autorisations de programmes votées lors des budgets précédents. Cette évolution se poursuivra car les autorisations de programme proposées pour 1987 affichent un net recul de 11,46 %.

1) Les investissements

Au titre V (Investissements exécutés par l'Etat) les crédits sont en hausse. Cette hausse est toute entière imputable à l'effort fait en faveur des contrats de plan Etat-Régions (+ 13,590 millions de francs).

2) Les subventions d'équipement

Le titre VI (Subventions d'investissements accordées par l'Etat) perd au contraire 7 %. Ce recul a lieu au profit du titre V et des contrats de plan.

TOURISME

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1987

NATURE DES CRÉDITS	BUDGET VOTÉ EN 1985	SERVICES VOTÉS P.L.F. 1987	MESURES NOUVELLES P.L.F. 1987	TOTAL DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1987	DIFFÉRENCE en % 1986/1987
<u>I. DEPENSES ORDINAIRES</u>					
● TITRE III : Moyen des services	177 556 699	179 126 009	- 13 821 534	165 304 475	- 8,02
● TITRE IV : Interventions publiques ..	49 149 913	49 149 913	+ 18 840 087	67 990 000	+ 38,33
TOTAL	<u>226 706 612</u>	<u>228 275 922</u>	<u>5 018 553</u>	233 294 475	+ 2,90
<u>II. DEPENSES EN CAPITAL</u>					
● TITRE V : Investissements exécutés par l'Etat					
C.P. :	13 960 000			17 930 000	+ 28,43
A.P. :	15 800 000			18 100 000	+ 14,55
● TITRE VI : Subventions d'investisse- ment accordées par l'Etat					
C.P. :	41 760 000			38 800 000	- 7,08
A.P. :	<u>31 300 000</u>			<u>23 600 000</u>	<u>- 24,60</u>
TOTAL C.P. :	55 720 000			56 730 000	+ 1,81
TOTAL A.P. :	47 100 000			41 700 000	- 11,46
TOTAL GENERAL	282 426 612			290 024 475	+ 2,69
(Dépenses ordinaires + crédits de paiement)					

II. LES PRINCIPALES ACTIONS

A. L'ADMINISTRATION CENTRALE

Les crédits consacrés à l'administration centrale appartiennent entièrement au titre III et atteignent **34,6 millions de francs**. Leur progression est donc de **6,46 % en francs courants** par rapport aux crédits votés en 1985.

Parmi les **mesures acquises**, on retrouve les crédits nécessaires à la revalorisation des rémunérations publiques, des cotisations de sécurité sociale et des prestations familiales, auxquels s'ajoutent les transferts consécutifs à la modification des structures gouvernementales.

Les **mesures nouvelles** concernent d'abord les mouvements de crédits consécutifs aux modifications de la nomenclature budgétaire. En deuxième position, ces mesures prennent en compte la création d'un corps de l'inspection générale du tourisme (décret n° 86.437 du 12 mars 1986). Votre rapporteur déplore cette mesure car elle n'a été qu'un subterfuge pour titulariser des contractuels.

Neuf emplois ont été supprimés; dix-huit ont été créés dont 5 dans le corps des inspecteurs généraux du tourisme. Il y a donc un solde positif de neuf emplois supplémentaires dont votre rapporteur est en peine de dire l'utilité. Votre rapporteur s'étonne que les services de l'administration se gonflent encore alors que votre Commission dans ses précédents rapports avait jeté le doute sur la nécessité même de ces services.

Il convient de noter aussi que les crédits destinés aux moyens généraux des services sont renforcés (frais de déplacement, parc automobile, remboursements aux P.T.T., matériel et fonctionnement courant).

B. LES SERVICES EXTERIEURS ET LES SERVICES D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Les crédits consacrés à ces services apparaissent tous au titre III. Ils atteignent 14,6 millions de francs et traduisent donc un recul de 10,5 % en francs courants.

1) Les délégations régionales au tourisme

Ces délégations sont réorganisées et cette restructuration entraîne des économies de 3,7 millions de francs. Le profit de ces économies passe aux services d'études.

Vingt six emplois contractuels ont été transformés en emplois de délégués régionaux au tourisme. Le ministère souhaite à terme ne conserver dans chaque région qu'un délégué et une secrétaire. Il entend revaloriser la fonction de délégué régional. Ce délégué deviendra le représentant unique des services centraux et l'interlocuteur du préfet. Vingt quatre emplois ont été supprimés dont 23 de chargé de mission.

2) Les services d'études et d'aménagement touristique

Le Secrétariat d'Etat a promis que ces services bénéficieront pour 1987 d'une « meilleure identification de leur moyen d'action ». Leurs crédits augmentent peu au titre III mais reçoivent un crédit de 4 millions de francs au titre IV qui devrait permettre une plus grande intervention. Rappelons qu'ils sont au nombre de trois : le S.E.A.T.E.R. (Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de l'Espace rural), le S.E.A.T.M. (Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne) et le S.E.A.T.L. (Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique du Littoral).

Des crédits supplémentaires leur sont aussi ouverts pour leurs dépenses informatiques, bureautiques et techniques (150 000 francs).

Votre rapporteur regrette de ne pas avoir à sa disposition les moyens de mesurer précisément l'efficacité de ces services et de ne pas savoir exactement les perspectives dans lesquelles ils s'engagent. Leur rôle encore vague semble essentiellement « de mener les études économiques nécessaires aux opérations d'aménagement, de fournir une assistance technique aux intéressés, d'exercer une action d'expertise auprès des services de l'Etat et des administrations locales et de contribuer à l'évolution des structures professionnelles en favorisant des rencontres et des accords entre elles » (définition donnée par le Secrétariat d'Etat au Tourisme).

C. PROMOTION ET ACTION D'INTERET TOURISTIQUE

Ces crédits atteignent 184 millions de francs et enregistrent une hausse de 3,52 % en francs constants.

Cette hausse est due aux mesures nouvelles en faveur du nouveau projet de promotion.

1) Les bureaux à l'étranger

Les frais du personnel employé dans les bureaux à l'étranger ont augmenté de 11,42 % alors que les dépenses en matériel, fonctionnement et loyers restent stationnaires. Trois emplois ont été supprimés. Ces bureaux fonctionnent efficacement et semblent faire l'objet d'un effort soutenu en matière de crédits.

2) La suppression de l'Agence Nationale pour l'Information Touristique et les nouvelles actions de promotion touristique

Le nouveau Secrétariat d'Etat a choisi de supprimer l'Agence Nationale pour l'Information Touristique. Cette suppression dégage deux lignes budgétaires d'un montant de 13,6 millions qui iront au **nouvel organisme de promotion « La Maison de France »**.

Votre rapporteur se doit de vous faire savoir que les structures de ce nouvel organisme sont encore à l'étude et qu'il tient du ministre la promesse qu'elles seront connues précisément avant le 15 novembre. **On sait aujourd'hui que cet organisme aura pour vocation de coordonner de manière plus satisfaisante les actions de l'Etat, des collectivités locales et des organismes privés. Il agira avec le département « Image de la France » qui gèrera les grandes campagnes de la France. Ce sont 21 millions qui reçoivent les nouvelles actions en matière de promotion et d'information touristiques (deux millions vont aux Services d'études déjà nommés). Votre rapporteur ne vous cachera pas qu'il doute fortement qu'un organisme encore à l'étude à cette époque de l'année ait quelque chance d'être parfaitement à pied d'oeuvre en 1987 et qu'en votant ces crédits, c'est un blanc seing que votre Commission offre au Secrétariat d'Etat au Tourisme.**

3) Les interventions publiques

Trop d'associations et d'organismes reçoivent du Secrétariat d'Etat au Tourisme des subventions dont l'emploi est mal contrôlé. Votre rapporteur tient à renouveler les souhaits émis les années précédentes par votre Commission tendant à mettre fin à ce saupoudrage qui conduit au gaspillage.

Votre Commission a déjà pris acte que les services du Tourisme eux-mêmes n'étaient pas capables de fournir des critères clairs pour la répartition de certains crédits du titre IV.

D. LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Les crédits destinés aux équipements touristiques apparaissent au titre V et au titre VI; ils sont en hausse de 1,8 % mais les autorisations de programme chutent de 18 %.

1) Les investissements

Les contrats de plan Etat-Régions sont devenus une priorité et emportent 13 des 15 millions de francs consacrés à l'aménagement de la montagne du littoral et de l'espace rural.

2) Les subventions d'équipements

● Le tourisme social

Le tourisme social qui avait jusqu'ici été la principale victime de la rigueur semble être en passe de retrouver des crédits. Une infime augmentation a été enregistrée.

D'autre part, le Secrétaire d'Etat s'est engagé à favoriser un meilleur entretien des équipements existants et le développement des équipements sportifs.

● **Les subventions pour divers équipements touristiques**

Le chapitre 66-02 a été supprimé. Votre rapporteur s'en réjouit. En effet, ce chapitre était autrefois abondé par des transferts en cours d'exercice et ne comportait aucun crédit en Loi de finances initiale. Votre Commission avait demandé que cette pratique cessât.

Au terme de cette analyse et gardant en mémoire les réserves qu'il a exprimées, votre rapporteur vous propose de voter les crédits du budget du tourisme.

*
**

**DEUXIEME DELIBERATION
A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

A l'article 34, Etat B, Titre IV, l'Assemblée nationale a adopté en seconde délibération un amendement proposé par le Gouvernement qui vise à majorer les crédits du Tourisme de 3 millions de francs au chapitre 44-01.

Les motifs invoqués restent vagues puisqu'il s'agit de faciliter la mise en place de la Maison de France.

Votre rapporteur vous a déjà dit que ce projet n'était pas encore abouti et qu'en votant les crédits, c'est un blanc seing que l'on offrait au Ministère. Avec cet amendement, ce blanc seing s'étend à trois millions supplémentaires.

Cet amendement ne remet pas en cause les conclusions de votre Commission.

BALANCE DES PAIEMENTS - POSTE « VOYAGES » (1)
dit de la « balance touristique » - Solde (en millions de francs)

	SOLDE	COURS ANNUEL MOYEN DU DOLLAR
1976	+ 407	4,78
1977	+ 2 267	4,91
1978	+ 1 894	4,51
1979	+ 1 258	4,25
1980	+ 517	4,22
1981	+ 8 108	5,22
1982	+ 12 121	5,43
1983	+ 22 444	6,57
1984	+ 29 077	7,62
1985	+ 30 414	8,68
1986 (prévisions)	+ 21 000	7 (moyenne des trois premiers trimestre)

(1) Ce poste enregistre :

- au CREDIT, les dépenses en France des non-résidents effectuées au titre de leurs frais de séjour à l'occasion de voyages touristiques, voyages d'affaires, voyages officiels et séjours prolongés (cure, scolarité).

- au DEBIT, les dépenses de même nature effectuées à l'étranger par des résidents.

Les règlements recensés sont constitués :

- des transferts bancaires repris sous cette rubrique;
- des cessions et achats de devises aux guichets des intermédiaires;
- d'une partie, variable selon les pays, des reprises de billets de banque française aux banques et instituts d'émission à l'étranger.

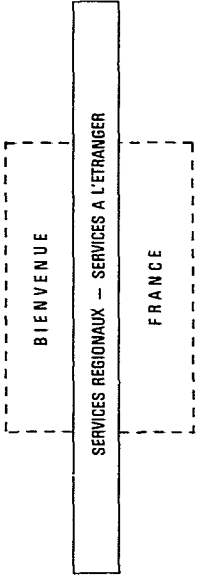
**Emplois de personnels titulaires de la Direction du Tourisme
(administration centrale)
figurant au budget du ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports**

Effectifs budgétaires	Emplois	Effectifs réels	Gels ou postes gagés	Vacances
	Personnel titulaire			
1	Directeur	1		
3	Sous-directeurs	2	1	
6	1 Administrateur civil hors classe	5	1 p. gagé	
	3 Administrateurs civils de 1re classe			
	2 Administrateurs civils de 2e classe			
19	4 Attachés d'administration principaux de 2e classe	13,40	5 gagés	0,60
	6 Attachés d'administration centrale de 1re classe ...			
	9 Attachés d'administration centrale de 2e classe			
10	1 Secrétaire administratif en chef	8	2 gagés	
	9 Secrétaires administratifs de classe normale			
59	4 Chefs de groupe (Gr. VI)	59,20		
	12 Adjoints administratifs (Gr. V)			
	4 Secrétaires sténodactylographes (Gr. V)			
	29 Sténodactylographes (Gr. IV)			
	1 Agent technique de bureau (Gr. III)			
9	Agents de bureau (échelle 1)			
5	Préposés téléphonistes (Gr. III)	3	1 gagé	1 vacant
3	Conducteurs d'automobile de 2e catégorie (Gr. III)	3		
14	3 Huissiers de 2e catégorie (échelle 1)	12	1 gagé 0,8 gelé	
	11 Agents de service de 2e catégorie (échelle 1)			
3	1 Maître ouvrier (Gr. VI)	2		1 vacant
	2 Ouvriers professionnels de 2e catégorie (Gr. IV) ...			
123		108,60	11,8	2,6

ORGANIGRAMME DE 1985

TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA DIRECTION DU TOURISME

A.N.I.T

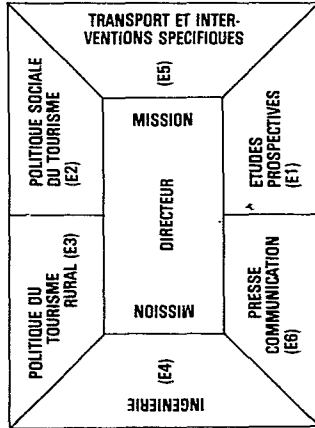


A.N.C.V.

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT (B)	
MISSION (B3) MISSION PLANIFICATION	BUREAU DE LA PRODUCTION TOURISTIQUE (B1)
MISSION TOURISME ASSOCIATIF (B4)	BUREAU STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET DE LA FORMATION (B2)

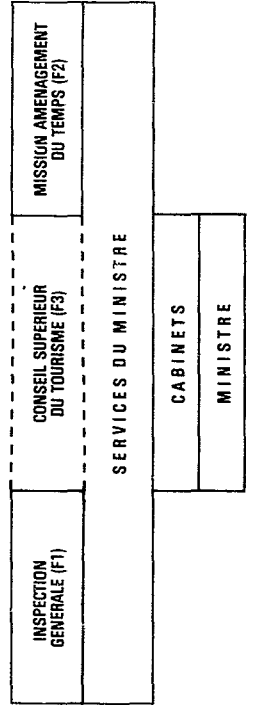
SOUS-DIRECTION DE LA PROMOTION (A)	
BUREAU DES MARCHES (A1)	MISSION ACCUEIL (A3)
BUREAU PUBLICITE ET MOYENS DE PROMOTION (A2)	MISSION APPUI AUX SERVICES EXTERIEURS (A4)

SERVICES D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE



MISSION DES AFFAIRES (C3) EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	MISSION (C1) BUREAU DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
MISSION (C4) AFFAIRES JURIDIQUES ET FISCALES	BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EMPLOI (C2)
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET REGLEMENTAIRES (C)	

BUREAU DU PERSONNEL (D2)	CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION (D4)
BUREAU DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU BUDGET (D1)	METHODES ORGANISATION ET INFORMATIQUE (D5)
BUREAU DU SERVICE INTERIEUR ET DU MATERIEL (D3)	
SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL ET DU BUDGET (D)	



La Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits relatifs au Tourisme figurant au projet de budget de l'Industrie et du Tourisme pour 1987 au cours de sa réunion du mardi 21 octobre 1986.

La Commission des Finances a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat d'adopter les crédits demandés.